COUR D'APPEL DE SAINT-DENIS
CHAMBRE DES APPELS CORRECTIONNELS
jeudi 13 juin 2024 - 8 HEURES 30

Président : ROUSSEAU Jacques
Premier conseiller : FLAUSS Pauline
Deuxième conseiller : FOURNIE Eric
Avocat Général : BARBIER-CHASSAING Françoise
Greffier : BOCQUILLON Alexandra

AFFAIRES DE FOND

1	23/00087*	APPEL SUR UN JUGEMENT Appel N° parquet : 20042000039	08H30
	Appelant	**PAYET Jean Elie** Libre EXECUTION DE TRAVAUX NON AUTORISES PAR UN PERMIS DE CONSTRUIRE INFRACTION AUX DISPOSITIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME Jug. du 10/08/2022 - T. correct. de SAINT DENIS (974) Amende de 1000 euros avec sursis Publication d ela décision dans le JIR et le QUOTIDIEN à ses frais Démolition des constructions irrégulières dans un délai d'un an Astreinte de 100 euros par jour de retard Rejet de dispense d'inscription au B2 Me LEE MOW SIM Lynda Audience du 16/11/2023: Renvoi au 13/06/2024	
	Appelante	**PAYET Marie- Pierre** Langue : FRANCAISE Libre EXECUTION DE TRAVAUX NON AUTORISES PAR UN PERMIS DE CONSTRUIRE INFRACTION AUX DISPOSITIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME Jug. du 10/08/2022 - T. correct. de SAINT DENIS (974) Amende de 1000 euros avec sursis Ordonne publication de la décision dans le JIR et LE QUOTIDIEN à ses frais Ordonne démolition des constructions irrégulières dans un délai d'un an Astreinte de 100 euros par jour de retard Rejet de dispense d'inscription au B2 Me LEE MOW SIM Lynda Audience du 16/11/2023: Renvoi au 13/06/2024	
	Appelant	**PI: DEAL - Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - Antenne Sud** Audience du 16/11/2023: Renvoi au 13/06/2024	

jeudi 13 juin 2024 - 8 HEURES 30

2	23/00092*	APPEL SUR UN JUGEMENT Appel N° parquet : 20042000070	08H30
	Appelant

		INSCRIT SUR LES LISTES I ET II OU CLASSEE COMME PSYCHOTROPE CESSION OU OFFRE ILLICITE EN BANDE ORGANISEE DE SUBSTANCE, PLANTE, PREPARATION OU MEDICAMENT INSCRIT SUR LES LISTES I ET II OU CLASSEE COMME PSYCHOTROPE ACQUISITION ILLICITE EN BANDE ORGANISEE DE SUBSTANCE, PLANTE, PREPARATION OU MEDICAMENT INSCRIT SUR LES LISTES I ET II OU CLASSEE COMME PSYCHOTROPE DETENTION ILLICITE EN BANDE ORGANISEE DE SUBSTANCE, PLANTE, PREPARATION OU MEDICAMENT INSCRIT SUR LES LISTES I ET II OU CLASSEE COMME PSYCHOTROPE EMPLOI ILLICITE EN BANDE ORGANISEE DE SUBSTANCE, PLANTE, PREPARATION OU MEDICAMENT INSCRIT SUR LES LISTES I ET II OU CLASSEE COMME PSYCHOTROPE Jug. du 13/06/2023 - T. correct. de SAINT DENIS (974) 12 mois d'emprisonnement avec sursis. 2000 euros d'amende délictuelle. Me NAVARRO Sébastien	
	Intimé	**SULLIMAN Noormahomed** Libre EXERCICE ILLEGAL DE LA PROFESSION DE PHARMACIEN OFFRE DE VENTE, VENTE DE MEDICAMENTS A USAGE HUMAIN FALSIFIES DETENTION DE MEDICAMENTS A USAGE HUMAIN FALSIFIES IMPORTATION DE MEDICAMENTS A USAGE HUMAIN FALSIFIES OFFRE DE VENTE, VENTE DE MEDICAMENTS A USAGE HUMAIN FALSIFIES DANGEREUX POUR LA SANTE DETENTION DE MEDICAMENTS A USAGE HUMAIN FALSIFIES DANGEREUX POUR LA SANTE IMPORTATION DE MEDICAMENTS A USAGE HUMAIN FALSIFIES DANGEREUX POUR LA SANTE IMPORTATION ILLICITE EN BANDE ORGANISEE DE SUBSTANCE, PLANTE, PREPARATION OU MEDICAMENT INSCRIT SUR LES LISTES I ET II OU CLASSEE COMME PSYCHOTROPE TRANSPORT ILLICITE EN BANDE ORGANISEE DE SUBSTANCE, PLANTE, PREPARATION OU MEDICAMENT INSCRIT SUR LES LISTES I ET II OU CLASSEE COMME PSYCHOTROPE CESSION OU OFFRE ILLICITE EN BANDE ORGANISEE DE SUBSTANCE, PLANTE, PREPARATION OU MEDICAMENT INSCRIT SUR LES LISTES I ET II OU CLASSEE COMME PSYCHOTROPE ACQUISITION ILLICITE EN BANDE ORGANISEE DE SUBSTANCE, PLANTE, PREPARATION OU MEDICAMENT INSCRIT SUR LES LISTES I ET II OU CLASSEE COMME	

		PSYCHOTROPE DETENTION ILLICITE EN BANDE ORGANISEE DE SUBSTANCE, PLANTE, PREPARATION OU MEDICAMENT INSCRIT SUR LES LISTES I ET II OU CLASSEE COMME PSYCHOTROPE EMPLOI ILLICITE EN BANDE ORGANISEE DE SUBSTANCE, PLANTE, PREPARATION OU MEDICAMENT INSCRIT SUR LES LISTES I ET II OU CLASSEE COMME PSYCHOTROPE Jug. du 13/06/2023 - T. correct. de SAINT DENIS (974) 18 d'emprisonnement délictuel avec sursis probatoire pendant 2 ans. 1 amende délictuelle de 3000 euros. 5 ans d'interdiction d'exercer une profession commerciale ou industrielle, de diriger, administrer, gérer ou controler une entreprise ou une société. Me NAVARRO Sébastien	
	Intimé	**SULLIMAN Younous** Libre EXERCICE ILLEGAL DE LA PROFESSION DE PHARMACIEN OFFRE DE VENTE, VENTE DE MEDICAMENTS A USAGE HUMAIN FALSIFIES DETENTION DE MEDICAMENTS A USAGE HUMAIN FALSIFIES IMPORTATION DE MEDICAMENTS A USAGE HUMAIN FALSIFIES OFFRE DE VENTE, VENTE DE MEDICAMENTS A USAGE HUMAIN FALSIFIES DANGEREUX POUR LA SANTE DETENTION DE MEDICAMENTS A USAGE HUMAIN FALSIFIES DANGEREUX POUR LA SANTE IMPORTATION DE MEDICAMENTS A USAGE HUMAIN FALSIFIES DANGEREUX POUR LA SANTE IMPORTATION ILLICITE EN BANDE ORGANISEE DE SUBSTANCE, PLANTE, PREPARATION OU MEDICAMENT INSCRIT SUR LES LISTES I ET II OU CLASSEE COMME PSYCHOTROPE TRANSPORT ILLICITE EN BANDE ORGANISEE DE SUBSTANCE, PLANTE, PREPARATION OU MEDICAMENT INSCRIT SUR LES LISTES I ET II OU CLASSEE COMME PSYCHOTROPE CESSION OU OFFRE ILLICITE EN BANDE ORGANISEE DE SUBSTANCE, PLANTE, PREPARATION OU MEDICAMENT INSCRIT SUR LES LISTES I ET II OU CLASSEE COMME PSYCHOTROPE ACQUISITION ILLICITE EN BANDE ORGANISEE DE SUBSTANCE, PLANTE, PREPARATION OU MEDICAMENT INSCRIT SUR LES LISTES I ET II OU CLASSEE COMME PSYCHOTROPE DETENTION ILLICITE EN BANDE ORGANISEE DE SUBSTANCE, PLANTE, PREPARATION OU MEDICAMENT INSCRIT SUR LES LISTES I ET II OU CLASSEE COMME PSYCHOTROPE	

		EMPLOI ILLICITE EN BANDE ORGANISEE DE SUBSTANCE, PLANTE, PREPARATION OU MEDICAMENT INSCRIT SUR LES LISTES I ET II OU CLASSEE COMME PSYCHOTROPE IMPORTATION SANS DECLARATION EN DOUANE APPLICABLE A UNE MARCHANDISE PROHIBEE DETENTION DE MEDICAMENTS A USAGE HUMAIN FALSIFIES DANGEREUX POUR LA SANTE CESSION OU OFFRE DE SUBSTANCE, PLANTE, PREPARATION OU MEDICAMENT INSCRIT SUR LES LISTES I ET II OU CLASSEE COMME PSYCHOTROPE SUR UN RESEAU DE TELECOMMUNICATION DESTINE A UN PUBLIC INDETERMINE Jug. du 13/06/2023 - T. correct. de SAINT DENIS (974) 2 ans d'emprisonnement délictuel dont 18 mois avec sursis probatoire partiel pendant 2 ans. 1 amende délictuelle de 5000 euros. Confiscation des biens ayant servi à commettre l'infraction. Confiscation du produit de l'infraction. 5 ans d'interdiction d'exercer une profession commerciale ou industrielle, de diriger, administrer, gérer ou controler une entreprise ou une société. Dit que la partie ferme sera exécutée sous la forme d'une détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE AB INITIO). Me SAMSON Nicolas	
	Appelant	**PI: DIRECTION REGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECT S DE LA REUNION**	
4	23/00388	APPEL SUR UN JUGEMENT Appel N° parquet : 23131000044	08H30
	Intimé	**PARIS Mathieu, Dieudonne** Libre - O.C.J. du 12/05/2023 AGRESSION SEXUELLE INCESTUEUSE SUR UN MINEUR DE 15 ANS Jug. du 22/08/2023 - T. correct. de SAINT PIERRE (974) RELAXE Me ODIER Gabriel	
	Appelante	**PC: RAMAYE Marie** Me POISSONET Anaïs	

5	23/00401	APPEL SUR UN JUGEMENT Appel N° parquet : 21265000012	08H30
	Appelante

	Intimée	CIRCONSTANCES SUIVIE D'INCAPACITE N'EXCEDANT PAS 8 JOURS commis le 4 mai 2023 à STE MARIE Condamne VENEROSY Franck Jean Marc à un emprisonnement délictuel de SIX MOIS ; En application de l'article 1018 A du code général des impôts, la présente décision est assujettie à un droit fixe de procédure de 254 euros dont est redevable VENEROSY Franck Jean Marc ; **PI: TURPIN Marie Josiane**	
7	23/00543	APPEL SUR UN JUGEMENT Appel N° parquet : 21139000028	08H30
	Intimé

		SOLIDARITE VIOLENCE SUIVIE D'INCAPACITE N'EXCEDANT PAS 8 JOURS PAR UNE PERSONNE ETANT OU AYANT ETE CONJOINT, CONCUBIN OU PARTENAIRE LIE A LA VICTIME PAR UN PACTE CIVIL DE SOLIDARITE Jug. du 11/05/2023 - T. correct. de SAINT PIERRE (974) 1 an ED avec SS Interdiction de contact de Mr DEBUCHERE DE LEPINOIS Sebastien avec Mme ETCHEVERRY Flora pendant 2 ans avec EP. Interdiction pour Mr DEBUCHERE DE LEPINOIS Sebastien de paraître au domicile de Mme ETCHEVERRY Flora pendant 2 ans avec EP. Me OMARJEE Normane	
	Appelante	**PC: ETCHEVERRY Flora** Me HOARAU Frédéric	
9	24/00073	APPEL SUR UN JUGEMENT Appel N° parquet : 240110000048	08H30
	Intimé	**MOUSSA ALI Hamsa** Libre VOL AGGRAVE PAR DEUX CIRCONSTANCES Jug. du 12/01/2024 - T. correct. de SAINT DENIS (974) Déclare MOUSSA ALI Hamsa coupable des faits Pour les faitys de VOL AGGRAVE PAR DEUX CIRCONSTANCES commis le 6 janvier 2024 à ST ANDRE Condamne MOUSSA ALI Hamsa à un emprisonnement délictuel de SIX MOIS ; sursi totalement à l'exécution de cette peine Peine complémentaire : Ordonne à l'encontre de MOUSSA ALI Hamsa l'obligation d'accomplir un stage de citoyenneté dans un délai de SIX MOIS ; Acceptation de MOUSSA ALI Hamsa d'accomplir un stage de citoyenneté Ordonne l'exécution aux frais de condamné Me AKHOUN Ibrahim	
	Appelant	**SAID MOHAMED Hamza Kalvin** Libre - Mandat de dépôt du 10/01/2024 - Détention provisoire du 10/01/2025 au 12/01/2024 COMPLICITE DE VOL AGGRAVE PAR DEUX CIRCONSTANCES Jug. du 12/01/2024 - T. correct. de SAINT DENIS (974) SUR L'ACTION PUBLIQUE déclare SAID MOHAMED Hamza Kalvin coupable des faits qui lui sont reprochés ;	

		Pour les faits de COMPLICITE DE VOL AGGRAVE PAR DEUX CIRCONSTANCES EN RECIDIVE commis le 6 janvier 2024 à ST ANDRE et vu les articles 121-6 à 132-19 du code pénal Condamne SAID MOHAMED Hamza Kalvin ç un emprisonnement délictuel de QUATRE MOIS ; En outre, ordonne à l'encontre de SAID MOHAMED Hamza Kalvin la révocation partielle à hauteur de DEUX MOIS de la peine de 6 mois d'emprisonnement avec sursi probatoire prononcée par le tribunal correctionnel de Saint Denis de la Réunion en date du 16 janvier 2023 ; ET Dit que cett epeine sera aménagée sous le régime de la déte,tion à domicile sous surveillance électronique ; AVERTISSEMENT Le président avertit le condamné qu'en cas de non- respect de ses obligations, le juge de l'application des peines pourra soit limiter ses autorisations d'absence soit ordonner son emprisonnement pour la durée de la peine restant à exécuter. SUR L'ACTION CIVILE Déclare recevable la constitution de partie civile de MANORO Sanny es qualité de représenante légale de MANORO Djeiyan ; Déclare SAID MOHAMED Hamza Kalvin et MOUSSA ALI Hamsa solidairement responsables du préjudice subi par MANORO Sanny es qualité de représentante légale de MANORO Djeiyan, partie civile ; Condamne SAID MOHAMED Hamza Kalvin et MOUSSA ALI Hamsa solidairement à payer à Manoro Sanny es qualité de représentante légale de MANORO Djeiyan, partie civile : - la somme de cinq cents euros (500 euros) en réparation du préjudice moral ; - la somme de cinq cents euros (500 euros) en préjudice matériel ;	
	Intimé	**PC: MANORO Djeiyan** Me VILLEZ Laurine	
	Intimée	**RL: MANORO Fanny** Me VILLEZ Laurine	
10	24/00082*	APPEL SUR UN JUGEMENT VISIOCONFERENCE Appel N° parquet : 23083000014	08H30
	Appelant	**JACINTHE John Wycleffson** Langue : Français D.P.A.C. : NANTERRE - Mandat d'arrêt du 19/03/2024 REFUS DE REMETTRE AUX AUTORITES JUDICIAIRES OU	

		DE METTRE EN OEUVRE LA CONVENTION SECRETE DE DECHIFFREMENT D'UN MOYEN DE CRYPTOLOGIE REFUS DE SE SOUMETTRE A UN EXAMEN MEDICAL POUR LE DEPISTAGE D'UN TRANSPORT PRESUME DE PRODUIT STUPEFIANT DISSIMULE DANS L'ORGANISME Jug. du 19/03/2024 - T. correct. de SAINT DENIS (974) - Coupable des faist qui lui sont reprochés ; - Condamne à un emprisonnement délictuel de DOUZE MOIS ; - Décerne mandat d'arrêt à son encontre ;	

REQUETES

11	24/00142*	REQUETE EN RECTIFICATION D'ERREUR MATERIELLE Juge unique Requête N° parquet : 20294000013	08H30
	Requérant Appelant	**THIEN AH KOON André** Libre PRISE ILLEGALE D'INTERETS PAR CHARGE DE MISSION DE SERVICE PUBLIC DANS UNE AFFAIRE DONT IL ASSURE L'ADMINISTRATION OU LA SURVEILLANCE Jug. du 29/09/2022 - T. correct. de SAINT PIERRE (974) 6 mois d'emprisonnement délictuel avec sursis 5000 euros d'amende 3 ans d'inégibilité Me MAISONNEUVE Patrick, Me GANGATE Djalil **PC: ANTICOR** Me MAILLOT Jérôme	